

RENSEIGNEMENTS

Frais exigibles

Si votre demande fait suite à une lettre d'intention, **aucuns frais** ne sont exigés.

Si votre demande ne fait pas suite à une lettre d'intention, les frais exigés sont de **865,76 \$** (frais d'administration + frais d'analyse, taxes incluses).

Ces frais sont payables par **chèque** ou par **mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances du Québec**.

Le formulaire rempli et signé, accompagné des documents exigés et du paiement des frais, doit être retourné à :

Centre de services du territoire public
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-318
Québec (Québec) G1H 6R1

Courriel : droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca

Téléphone : 1 844 282-8277 (sans frais)

1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro

Rue

Bureau

Ville

Province

Code postal

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Représenté(e) par : _____

Fonction : _____

Adresse électronique : _____

2. LOCALISATION DU TERRAIN DEMANDÉ

Région administrative : _____

MRC : _____

Municipalité : _____

Coordonnées géographiques : _____

3. DOCUMENTS À JOINDRE

- une identification de l'appel d'offres ou du programme d'achat d'électricité produite par des éoliennes pour lequel le projet d'implantation d'éoliennes est destiné ainsi que la date projetée de mise en service des installations éoliennes;
- si la demande découle d'un contrat de gré à gré, elle doit identifier le contractant et préciser la destination de l'électricité. Si le contractant n'est pas un distributeur d'électricité, mais un fournisseur d'électricité, une preuve écrite du contrat entre le fournisseur d'électricité et un tel distributeur doit aussi être fournie au ministre. Dans tous les cas, une copie du contrat de vente d'électricité avec le distributeur d'électricité ou une preuve écrite de ce contrat doit être transmise au ministre par le demandeur;
- une description du projet comprenant, sans s'y restreindre :
 - un plan de localisation des terres du domaine de l'État visées sur une carte à une échelle de 1 : 20 000 ou plus et des fichiers de forme;
 - le nombre d'éoliennes projetées;
 - l'emplacement projeté des installations éoliennes;
 - le nombre de mégawatts (MW) projetés;
 - les superficies d'occupation du sol nécessaires à chaque éolienne et une justification de la superficie demandée;
 - l'emplacement projeté des voies d'accès aux installations éoliennes;
 - les marchés visés pour la vente de l'énergie produite;
 - un plan d'affaires du projet d'implantation des installations éoliennes;
 - une résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisation;
 - tout autre document ou information démontrant ses répercussions du point de vue du développement durable, notamment quant aux aspects environnemental, social et économique (structure de l'entreprise et partenariat, plan de financement, délai de réalisation, retombées économiques à l'échelle locale et régionale, investissement, emplois temporaires et permanents par catégorie, impact sur le développement de la filière éolienne au Québec, impacts environnementaux, acceptation du projet par le milieu, etc.).

Le ministre peut exiger tout autre document ou renseignement jugé nécessaire pour l'étude de la demande.

4. SIGNATURE

Je déclare que tous les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts.

Signature

Date